



## Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

Le 18 mars 2025 – 13 h 00 à 16 h 00

Le 19 mars 2025 – 13 h 00 à 16 h 00

Salle de conseil d'administration du bureau principal / Plateforme MS Teams

**Présents :** Mel Norton (président du conseil), Jason Green, Mike MacMullin, Jim Stanley, Chantal Lafleur, Gaétan Guérette, Denny Vautour, Adam Donnelly et Tim Petersen (président et chef de la direction).

**Absences :** Adam Donnelly (le 19 mars 2025).

**Membres du personnel présents :** Lee Bell-Smith (avocat général et secrétaire général), Carolyn MacDonald (vice-présidente à la Stratégie et aux finances), Laragh Dooley (vice-présidente aux Gens et à la culture), Lisa Walker (dirigeante principale de l'information), Dr Paul Atkinson (médecin-conseil en chef), Michael Freeze (contrôleur), Matthew Hachey (conseiller juridique), Carol Veysey (directrice, Politiques et représentation aux audiences) et Courtney St. Peter (agente de liaison avec le conseil d'administration).

**Invitée :** Tasha Salesse (Fédération des travailleurs et des travailleuses du Nouveau-Brunswick) (point 14).

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le conseil examine l'ordre du jour de la réunion des 18 et 19 mars 2025, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée et appuyée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve l'ordre du jour de la réunion des 18 et 19 mars 2025 tel qu'il a été présenté.*

### 2. Moment de sécurité

Le conseil discute du nombre croissant de nids-de-poule et de travaux de construction en cours, appelant les automobilistes à la prudence lorsqu'ils conduisent dans les zones de construction, en particulier vis-à-vis de la circulation en sens inverse.

### 3. Déclaration de conflit d'intérêts

Le président du conseil demande si des membres avaient déclaré un conflit d'intérêts. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

### 4. Adoption du procès-verbal de la réunion des 11 et 12 décembre 2024

Le conseil examine le procès-verbal de la réunion des 11 et 12 décembre 2024, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Un membre signale qu'il semble manquer un mot à la page 4 du procès-verbal. L'agente de liaison avec le conseil d'administration indique que cela sera corrigé.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve le procès-verbal de la réunion des 11 et 12 décembre 2024, tel qu'il a été modifié.*

### 5. Résolutions en bloc

#### a. Plan de travail de 2025

Le conseil examine le plan de travail de 2025, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**  
*Le conseil reçoive le plan de travail de 2025 à titre de renseignement.*

**b. Mise à jour de la lettre de mandat**

Le conseil examine la mise à jour de la lettre de mandat, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*Le conseil reçoive la mise à jour de la lettre de mandat à titre de renseignement.*

**6. Politiques**

**a. Modifications apportées au domicile**

La directrice, Politiques et représentation aux audiences donne un aperçu des modifications proposées à la politique de modifications apportées au domicile, telles qu'elles figurent dans les documents de la réunion. Elle fait remarquer qu'aucune modification ne concernait l'indemnisation ou les prestations.

Un membre demande des précisions dans le cas d'un client qui aurait vendu sa maison et en aurait acheté une nouvelle; il cherche à savoir si le client serait de nouveau admissible à des modifications. Mme Vessey explique que les modifications sont généralement autorisées une seule fois. Le membre soulève une préoccupation d'ordre juridique selon laquelle on ne peut pas lier une personne à son domicile si elle a de bonnes raisons de déménager. La vice-présidente à la Stratégie et aux finances indique que, même s'il ne s'agit pas d'un cas que Travail sécuritaire NB rencontre souvent, il serait déterminé selon chaque cas. Le conseiller juridique explique qu'on devrait tenir compte des circonstances, mais que Travail sécuritaire NB ne va pas reconstruire en permanence les maisons des clients.

Un membre se dit préoccupé par les modifications apportées au texte de la politique, en particulier le retrait des définitions de « prolongée » et de « grave », et l'absence d'une définition claire d'« important ». Il se déclare également préoccupé par l'exclusion de la salle familiale des modifications apportées au domicile, car il la juge essentielle. De plus, il se demande ce qui se passerait en cas de prolongement des conditions de logement temporaires au-delà des attentes en matière de coûts ou de temps.

Mme Vessey précise qu'on a remplacé l'adjectif « grave » par « important » pour éviter toute connotation négative et mettre l'accent sur l'invalidité à long terme et sur l'importance du retour au travail. Elle explique qu'on a exclu la salle familiale parce qu'il s'agit de l'une des pièces qui, généralement, ne pose aucun problème d'accessibilité. Elle ajoute qu'il existe un plafond, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et que tous les éléments de la politique sont considérés comme des frais médicaux.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**  
*Le conseil approuve la diffusion 6 de la Politique 21-403 – Modifications apportées au domicile pour faciliter l'accès et annule la diffusion 5 de la Politique 21-403 – Modifications apportées au domicile pour faciliter l'accès.*

**7. Mise à jour du Comité de gouvernance, des gens et de la culture**

**a. Rapport du président sur la réunion du comité en date du 25 février 2025**

Le président du Comité de gouvernance, des gens et de la culture donne un aperçu de son rapport sur la réunion du 25 février 2025, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**  
*Le conseil reçoive le rapport du président du Comité de gouvernance, des gens et de la culture à titre de renseignement.*

**b. Politique 41-012 – Gouvernance – Équilibrage des décisions**

Le conseil examine les modifications recommandées de la Politique 41-012 – Gouvernance – Équilibrage des décisions, telles qu'elles figurent dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve la diffusion 4 de la Politique 41-012 – Gouvernance – Équilibrage des décisions et annule la diffusion 3 de la Politique 41-012 – Gouvernance – Équilibrage des décisions.*

**c. Politique 41-004 – Gouvernance – Élaboration des politiques**

Le conseil examine les modifications recommandées de la Politique 41-004 – Gouvernance – Élaboration des politiques, telles qu'elles figurent dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve la diffusion 5 de la Politique 41-004 – Gouvernance – Élaboration des politiques et annule la diffusion 4 de la Politique 41-004 – Gouvernance – Élaboration des politiques.*

**d. Nouvelle note de service – Rémunération des membres du conseil**

Le président du Comité de gouvernance, des gens et de la culture présente un aperçu de la discussion sur la rémunération des membres du conseil qui a eu lieu au sein du Comité. Il indique que le Comité était heureux de recommander que le taux quotidien passe de 200 \$ à 500 \$. Il ajoute que les membres du Comité aimeraient avoir une discussion avec l'ensemble du conseil au sujet du versement d'un salaire annuel au président du conseil.

La vice-présidente à la Stratégie et aux finances mentionne que d'autres provinces et territoires versent habituellement un salaire qui varie entre 13 000 \$ et 30 000 \$ au président du conseil, et ce, en plus du taux quotidien. Les membres acceptent de verser un salaire au président du conseil afin de conserver le maintien en poste et la gestion des talents. Le président du Comité indique que le rôle de président du conseil renferme de grandes responsabilités et estime qu'il est important.

Un membre suggère de parler d'honoraires plutôt que de salaire, et le conseil exprime son accord. Le président et chef de la direction explique qu'il faudra le recommander au gouvernement, mais que le dernier décret sur les taux quotidiens remonte à 1994. Les membres s'accordent sur des honoraires annuels de 20 000 \$.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**

*Les membres du conseil recommandent au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail de faire passer le taux quotidien à 500 \$ et de verser des honoraires annuels de 20 000 \$ au président du conseil.*

**e. Recrutement d'un membre représentant les employeurs**

**i. Proposition de KBRS**

Pour ce qui est des membres représentant les employeurs ou des travailleurs, un membre fait remarquer qu'on doit passer par une nomination provenant d'un groupe d'intervenants. L'agente de liaison avec le conseil d'administration est d'accord avec le membre et indique qu'elle communiquera cette exigence à l'équipe de KBRS.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve la proposition de recrutement, en faisant appel aux services de KBRS, pour faciliter le processus de recrutement d'un membre représentant les employeurs.*

**ii. Comité d'entrevue**

Le président du Comité annonce le nom des membres qui ont manifesté un intérêt à siéger au comité d'entrevue :

Adam Donnelly – président du comité d'entrevue  
Gaëtan Guérette – membre avec droit de vote  
Jason Green – membre avec droit de vote

Les membres demandent une mise à jour sur le processus de recrutement du vice-président. Le président et chef de la direction explique que, la dernière fois qu'il en a entendu parler, la recommandation était prête à être entendue au niveau du Cabinet et que Travail sécuritaire NB devrait bientôt obtenir une personne nommée au poste.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**  
*Le conseil approuve le comité d'entrevue pour le processus de recrutement. Il sera constitué d'Adam Donnelly (président du comité), de Gaëtan Guérette (membre avec droit de vote) et de Jason Green (membre avec droit de vote).*

**f. Examen de la période d'essai du Comité de gouvernance, des gens et de la culture**

Le président du Comité explique que le Comité convient que le nouveau comité résultant de la fusion fonctionne bien et qu'il devrait poursuivre son travail en tant que comité ordinaire du conseil plutôt que comme un comité d'essai.

Un membre du Comité exprime son accord avec le président du Comité, expliquant que chaque réunion a été efficace et donnait amplement le temps d'examiner chaque point.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**  
*Le conseil approuve le maintien du Comité de gouvernance, des gens et de la culture.*

Le président du Comité présente également une brève mise à jour concernant les attentes en matière de réunions en personne et déclare que le Comité a discuté du fait que les membres devraient se donner pour objectif de participer aux réunions du conseil en personne. Il explique qu'il y aurait des exceptions, mais que les membres devraient s'efforcer de répondre à cette attente de façon raisonnable. Un membre fait remarquer que cette attente devrait également figurer dans la trousse d'orientation.

**8. Mise à jour du Comité de vérification**

**a. Rapport du président sur la réunion du Comité en date du 26 février 2025**

Le président du Comité donne un aperçu de son rapport sur la réunion du 26 février 2025, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Le président indique que le Comité a discuté d'une approche en matière de dénonciation et demande à la direction d'effectuer un sondage auprès des employés de Travail sécuritaire NB pour savoir ce qui les mettrait le plus à l'aise.

Le président et chef de la direction rappelle au conseil que la direction s'est déjà engagée à obtenir des conseils externes en matière d'établissement de rapports sur la modernisation et sur la question de savoir si la formation d'un comité serait pertinente pour le conseil. Il annonce qu'un représentant de Linea Solution viendra organiser des appels avec certains membres du conseil.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**  
*Le conseil reçoive le rapport du président du Comité de vérification sur la réunion du 26 février 2025 à titre de renseignement.*

**b. Politique 45-002 – Continuité des opérations**

Le conseil examine les modifications recommandées de la Politique 45-002 – Continuité des opérations, telles qu'elles figurent dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve la diffusion 4 de la Politique 45-002 – Continuité des opérations et annule la diffusion 3 de la Politique 45-002 – Continuité des opérations.*

**9. Mise à jour du Comité des finances et des placements**

**a. Rapport du président sur la réunion du Comité en date du 27 février 2025**

Le président du Comité donne un aperçu de son rapport sur la réunion du 27 février 2025, tel qu'il figure dans les documents de la réunion. Il indique qu'il a fallu un certain temps pour tout terminer, mais tient à remercier le Comité et le personnel pour la conversation approfondie. Il a été impressionné par les spécialistes au sein de l'organisme et par les connaissances qu'ils apportent au Comité.

Un membre fait remarquer que le numéro de la politique indiqué sur l'ordre du jour est erroné, et l'agente de liaison avec le conseil d'administration en prend bonne note.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive le rapport du président du Comité des finances et des placements sur la réunion du 27 février 2025 à titre de renseignement.*

**b. Politique 34-200 – Objectifs de placement**

Le conseil examine les modifications recommandées de la Politique 34-200 – Objectifs de placement, telles qu'elles figurent dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve la diffusion 19 de la Politique 34-200 – Objectifs de placement et annule la diffusion 18 de la Politique 34-200 – Objectifs de placement.*

**c. Nouvelle note de service – Résultats financiers**

Le président du Comité présente une mise à jour des résultats financiers préliminaires et non vérifiés pour 2024, telle qu'elle figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil approuve le transfert de 979 000 \$ de l'écart au fonds de modernisation.*

**10. Stress d'apparition graduelle**

La directrice, Politiques et représentation aux audiences donne un aperçu des recherches actuelles sur le stress d'apparition graduelle, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Un membre demande quelles sont les conditions requises pour mener une contestation en vertu de la Charte. Le conseiller juridique fait remarquer que la loi pourrait être discriminatoire, mais qu'il faut des preuves solides. Un membre précise que la Cour suprême ne se prononce généralement pas sur les affaires fondées sur des faits, à moins qu'il ne s'agisse d'un recours collectif. M. Hachey mentionne qu'au Nouveau-Brunswick, ce sont surtout les défenseurs des travailleurs plutôt que les conseillers juridiques qui font avancer ces questions.

M<sup>me</sup> Veysey signale qu'en Alberta et en Colombie-Britannique, 134 demandes de reconnaissance de stress d'apparition graduelle / chronique ont été approuvées, tandis que 1 024 demandes ont été refusées. Le conseil discute de la façon dont on gère les événements traumatisques et l'apparition du stress, et M<sup>me</sup> Veysey souligne que les normes actuelles du Nouveau-Brunswick sont strictes. Un membre précise que l'absence de comptes rendus antérieurs pourrait exclure de nombreux travailleurs de la santé.

Un membre insiste sur la nécessité d'un soutien législatif et d'une éducation adéquate sur les différentes situations en milieu de travail. Ce membre soutient l'idée de désigner un coordonnateur de l'admissibilité pour guider le processus, en tirant les leçons des défis auxquels sont confrontés les homologues de Travail sécuritaire NB.

Un autre membre fait remarquer que l'intimidation et le harcèlement peuvent souvent découler d'un stress d'apparition graduelle. Le conseil souligne le besoin de bien mettre en œuvre toute nouvelle approche. M<sup>me</sup> Veysey reconnaît que de nombreuses demandes antérieures ont été refusées en raison des limites du système et qu'il vaut mieux saisir les cas qui sont dans des zones grises.

La vice-présidente à la Stratégie et aux finances explique que le but du personnel est d'harmoniser cette consultation pour qu'elle suive le même calendrier que l'examen législatif qui doit être présenté au ministre. Le président et chef de la direction ajoute que ce sujet reviendra à l'ensemble du conseil au troisième ou au quatrième trimestre pour commencer les consultations.

## **11. Processus de planification annuelle et d'évaluation des risques**

La vice-présidente à la Stratégie et aux finances présente un survol du processus de planification annuelle et d'évaluation des risques, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Un membre s'inquiète d'un problème possible avec la chaîne d'approvisionnement, se demandant si le risque pourrait être accru avec la nouvelle administration américaine. M<sup>me</sup> MacDonald explique qu'à l'heure actuelle, les droits de douane ne touchent pas les besoins de l'organisme en matière de chaîne d'approvisionnement. Le président et chef de la direction ajoute que, même si l'accès aux matériaux reste stable, les coûts sont en train d'augmenter fortement.

Un membre s'inquiète de l'incidence humaine de la modernisation, soulignant à quel point elle peut être complexe et potentiellement perturbatrice pour les employés. M. Petersen répond que, même si le changement est intrinsèquement difficile, l'organisme n'avance pas à un rythme suffisant pour submerger le personnel. Il souligne que les leaders ont des outils et une formation pour soutenir leur équipe pendant la période de transition. Bien que certains employés éprouvent des difficultés, des systèmes de soutien sont en place pour faciliter le processus autant que possible.

Un membre demande des précisions sur la question de savoir si le registre des risques tient compte de tous les risques organisationnels ou uniquement de ceux qui sont de haut niveau. Le président et chef de la direction répond que le registre présenté ne reflète que les risques stratégiques et qu'il existe un registre beaucoup plus détaillé pour les risques opérationnels.

Un membre mentionne un récent commentaire de la première ministre suggérant l'arrêt des contrats avec les États-Unis et demande si cela pose un risque pour l'organisme. Le président et chef de la direction déclare qu'il n'y a pas d'incidence dans l'immédiat. Cependant, Travail sécuritaire NB se prépare à se procurer bientôt un nouveau système de réclamations, lequel pourrait poser des défis en matière d'approvisionnement. Il signale également qu'à l'heure actuelle, les voyages non essentiels aux États-Unis ne sont pas approuvés. Un autre membre fait état de ses préoccupations quant à la réputation si les messages du gouvernement devaient décourager les contrats avec les États-Unis. M. Petersen répond que les directives du gouvernement seront probablement consultatives plutôt que restrictives dans le but de soutenir les intervenants tout en permettant la poursuite des activités commerciales. Il insiste sur l'importance de ne pas réagir de façon précipitée aux déclarations politiques, faisant remarquer qu'une partie importante du portefeuille de placement de Travail sécuritaire NB se trouve aux États-Unis.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive la mise à jour du processus de planification annuelle et d'évaluation des risques à titre de renseignement.*

## **12. Mot de bienvenue et suite de l'ordre du jour**

Le président du conseil souhaite bon retour aux participants et reprend la réunion du conseil.

### **13. Rapport du président et chef de la direction**

Le président et chef de la direction présente un aperçu de ses activités, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Un membre demande un exemple précis de blessure pour laquelle l'impossibilité d'obtenir un soutien rapide pourrait avoir un effet sur le rétablissement. Le président et chef de la direction répond en citant des blessures graves, telles que celles concernant la moelle épinière et les amputations, et souligne l'importance d'une intervention rapide dans ces cas.

Un membre s'inquiète du délai entre la première décision et le premier paiement, et remarque qu'il semble que Travail sécuritaire NB est en train de prendre du retard. M. Petersen admet que l'organisme n'est pas à la hauteur. Le membre poursuit en demandant si le retard est une conséquence des efforts de modernisation. M. Petersen répond que, même s'il est possible que la modernisation joue un rôle, le principal problème est selon lui le traitement excessif des réclamations, et il se demande si l'organisme ne recueille pas plus de renseignements qu'il faut pour prendre la décision initiale.

Le président et chef de la direction suggère d'étudier l'idée d'un paiement provisoire qu'on pourrait verser plus tôt dans le processus. Il ajoute qu'avec un délai moyen de 35 jours avant le premier paiement, de nombreux travailleurs restent trop longtemps sans revenu. Il propose d'examiner des mécanismes permettant d'effectuer les paiements dès le premier jour, lorsque cela est approprié et possible.

Un membre souligne l'importance de reconnaître les réclamations de prime abord dans les cas où le lien entre la blessure et le lieu de travail est clair. Il explique que les difficultés résident en partie dans la phase de collecte de renseignements, surtout avec le passage de nombreux médecins aux systèmes en ligne. La vice-présidente à la Stratégie et aux finances est d'accord et ajoute que la numérisation de l'information entrante demeure l'un des plus gros problèmes de l'organisme. Elle suggère que, si l'on pouvait mettre en place des champs obligatoires dans les soumissions numériques, cela améliorerait considérablement le processus de réception.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**  
*Le conseil reçoive le rapport du président et chef de la direction à titre de renseignement.*

### **14. Présentation d'un intervenant – Fédération des travailleurs et des travailleuses du Nouveau-Brunswick (FTTNB)**

Tasha Salesse fait une présentation sur le Comité des femmes de la FTTNB et les efforts déployés par la FTTNB.

Un membre souligne que la disponibilité pour aider en cas de violence entre partenaires intimes est limitée et précise que la FTTNB fait la promotion de la sécurité des gens lorsqu'ils sont au travail ainsi que la possibilité de recevoir de l'aide et de l'éducation lorsqu'ils ne sont pas au travail. M<sup>me</sup> Salesse est d'accord et indique qu'il est essentiel d'avoir un plan de sécurité.

Un membre fait remarquer qu'une des raisons qui explique pourquoi une infirmière ne remplit pas un rapport d'incident au travail est le revenu maximal; cela n'en vaut pas la peine financièrement, et l'infirmière opte plutôt pour un congé d'invalidité de longue durée.

Le conseil discute des comités mixtes d'hygiène et de sécurité et demande à M<sup>me</sup> Salesse si, à son avis, ces comités fonctionnent au Nouveau-Brunswick. M<sup>me</sup> Salesse répond qu'ils ne fonctionnent pas particulièrement au sein des entreprises privées et fait remarquer que, bien souvent, les employeurs considèrent ces comités et ces réunions comme une simple formalité. Elle ajoute qu'il pourrait s'agir d'un excellent domaine à examiner et qu'il faudrait expliquer pourquoi ces comités sont nécessaires.

Au cours de la discussion sur les questions soulevées dans l'ensemble du pays, le président du conseil demande si la FTTNB a pu constater que, sur certaines questions, d'autres provinces étaient à l'avant-garde. Mme Salesse répond que l'Ontario est actuellement un chef de file en matière de produits d'hygiène féminine disponibles au travail.

La vice-présidente aux Gens et à la culture indique que Travail sécuritaire NB avait, à un moment donné, établi un partenariat avec plusieurs conseillers et déterminé que cela présentait des avantages pour le personnel. Elle fait remarquer que Travail sécuritaire NB a soulevé cette question auprès d'autres organismes et qu'il pourrait être sensé de reprendre cette conversation.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive la présentation de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Nouveau-Brunswick à titre de renseignement.*

**15. Cancers présumés en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers**

Le président et chef de la direction passe à la discussion sur les cancers présumés en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et il fait remarquer que, même s'il peut sembler que le Nouveau-Brunswick fasse figure d'exception parmi les provinces, cela n'est nullement le reflet d'un manque de diligence.

Le médecin-conseil en chef se dit préoccupé par l'insuffisance des données probantes sur certains cancers et souligne le manque de clarté autour des facteurs tels que l'âge, le statut de pompier de carrière par opposition au statut de pompier volontaire et les antécédents familiaux. Il ajoute que les décisions rendues dans d'autres provinces et territoires ne sont pas fondées strictement sur des preuves médicales solides.

Un membre souligne l'importance de comprendre la portée du conseil avant de déterminer l'admissibilité à la protection et il recommande que les décisions techniques soient guidées par des conseils de spécialistes. D'autres membres expriment leur préoccupation quant à la question de savoir si les pompiers des autres provinces et territoires reçoivent le même niveau de formation ou jouissent d'un accès comparable à l'équipement de protection individuelle, car ces aspects ont un effet sur les risques d'exposition et les résultats.

Un membre mentionne qu'il faut clarifier si le conseil entend fusionner les deux lois sur l'indemnisation ou conserver des lois distinctes. Il exprime un certain malaise à l'idée d'aller de l'avant sans directive.

Un autre membre demande s'il serait possible d'organiser une réunion extraordinaire du conseil uniquement consacrée à ce sujet afin d'en permettre la discussion exhaustive. Le conseil est d'accord, et le président et chef de la direction ajoute que la direction convoquerait le conseil à une réunion extraordinaire de trois heures dont le sujet principal serait le fusionnement des deux lois et les cancers présumés.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive la discussion sur les cancers présumés en vertu de la Loi sur l'indemnisation des pompiers à titre de renseignement.*

**16. Modernisation**

**a. Rapport d'étape trimestriel**

La vice-présidente aux Gens et à la culture présente une mise à jour trimestrielle sur les efforts de modernisation, telle qu'elle figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive le rapport trimestriel sur la modernisation à titre de renseignement.*

**b. Modèle de rapport d'étape proposé par le Service de la vérification interne**

La vice-présidente aux Gens et à la culture donne un aperçu du modèle de rapport d'étape sur la modernisation proposé par le Service de la Vérification interne, tel qu'il figure dans les documents de la réunion.

Le conseil accepte de tenir à jour les risques du portefeuille et de modifier la diapositive sur le plan de projet intégré selon les suggestions du Service de la vérification interne.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive le modèle de rapport d'étape proposé par le Service de la vérification interne à titre de renseignement.*

**c. Mise à jour sur un projet : système des finances et des ressources humaines**

La vice-présidente aux Gens et à la culture et la dirigeante principale de l'information font une présentation sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système des finances et des ressources humaines, telle qu'elle figure dans les documents de la réunion.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et adoptée, il est unanimement résolu que :**

*Le conseil reçoive la mise à jour sur le projet du système des finances et des ressources humaines à titre de renseignement.*

**17. Affaires nouvelles**

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

**18. Séance à huis clos**

Une séance à huis clos a lieu.

**Ajournement**

Motion d'ajournement (appuyée et adoptée) le 19 mars 2025, à 16 h 08.